petit quevilly

vendredi 13 juin 2025

REVUE DE PRESSE

service communication

Paris-Normandie

Près de Rouen, le Chouett'club dédié à la nature fête ses 35 ans

Depuis 35 ans, Chouett'club CPN du Petit-Quevilly vit grâce à l'énergie et à l'engagement de ses bénévoles. À la tête de cette belle équipe, Marie-France Petitmangin, présidente passionnée, incarne cette dynamique collective.

Marie-France Petitmangin entourée des bénévoles de Chouett'club.

Par Eolia Doré

Publié: 12 Juin 2025 à 16h03 Temps de lecture: 1 min Partage :

« *Les clubs CPN (Connaître et protéger la nature) sont des clubs associatifs destinés à sensibiliser petits et grands à la nature par l'observation, l'expérimentation, les jeux et la découverte* », explique la présidente Marie-France Petitmangin. Le Chouett'club en est un bel exemple. Fondée en 1990, par quelques jeunes passionnés, l'association s'est peu à peu structurée autour d'animation nature, de sorties terrains, d'ateliers manuels et de projets collectifs.

Sa passion pour l'environnement et la transmission

Fondatrice du Chouett'club, Marie-France Petitmangin aussi surnommée « *mamie chouette* », est vite devenue un pilier. Aujourd'hui présidente, elle continue d'inculquer une énergie douce mais déterminée portée à sa passion pour l'environnement et la transmission : « *le plus important est de partager avec les enfants, c'est l'affaire de chacun de préparer les enfants de demain, mais la planète à un grand besoin que l'on s'y intéresse* ».

Parmi les souvenirs marquants, elle évoque notamment une sortie dans l'estuaire de la Seine pour observer les roselières : « *c'est la première fois que j'ai pu voir des oiseaux spécifiques aux roselières décoller devant moi* », se souvient-elle avec émotions. Marie-France tient à rappeler que « *ce sont les bénévoles qui font battre le cœur de Chouett'club. Sans eux, rien ne tiendrait, car ce sont eux qui assurent les activités, les rencontres et la transmission auprès des jeunes.* »

Pour célébrer les 35 ans de l'association, une journée festive est organisée ce samedi 14 juin 2025 de 12h à 18h, au parc du clos Saint-Antoine au Petit-Quevilly. Au programme : animation, jeux, expositions et moment de retrouvailles pour les anciens et nouveaux membres.

Rendez-vous samedi 14 juin au parc du clos Saint-Antoine au Petit-Quevilly. Entrée libre et gratuite de 12h à 18h, restauration sur place.

Paris-Normandie

La consommation d'alcool et de drogue au travail a augmenté de 107 % en 8 ans

Une étude iThylo, service d'éthylotest connecté pour entreprises, révélée par France Info le 12 juin 2025, pointe une augmentation de la consommation d'alcool et de drogue au travail, surtout chez les « travailleurs précaires ».

Par Valentin Loisel
Publié: 12 Juin 2025 à 17h14 Temps de lecture: 1 min Partage :

Deux fois plus de tests positifs qu'en 2017. En huit ans, le taux de positivité à l'alcool et à la drogue au travail est passé de 2,6 % à 5,3 %, soit une augmentation de 107 %. Le service d'éthylotest connecté pour entreprises, iThylo, a réalisé 110 884 tests de dépistage sur des personnes en milieu professionnel entre 2017 et 2025. La marque de l'entreprise Aperli les a analysés à travers une étude nommée « Révéler ce qui ne se voit pas », publiée le 12 juin 2025.

Les intérimaires et travailleurs précaires « surreprésentés »

L'étude pointe que les intérimaires sont les professionnels les plus enclins à être dépistés positif. Ils représentent 15 % des personnes analysées mais correspondent à 18 % des tests positifs pour l'alcool, 25 % pour le cannabis et jusqu'à 31 % pour la cocaïne. iThylo observe que : *« cela est souvent corroboré par nos échanges avec des intérimaires lors de tests positifs qui pour certains nous disent vouloir rester intérimaires pour pouvoir être réaffecté dans une entreprise moins regardante le cas échéant ».*

Concernant l'alcool, le taux de positivité explose lorsque les dépistages ont lieu après 17h, ce qui correspond parfois à des prises de poste pour des équipes de nuit, où les conditions de travail sont difficiles.

13 fois plus de tests positifs à la cocaïne qu'en 2017

« Ce n'est plus un tabou, la consommation de cocaïne se généralise », souligne iThylo dès le début de son analyse. L'entreprise spécialisée dans le dépistage professionnel a observé 13 fois plus de tests positifs en 2025, qu'en 2017.

« Sur un chantier de nuit de 21 personnes, 7 intérimaires logeant ensemble sont positifs à la cocaïne. En échangeant individuellement, l'une des personnes a reconnu que l'un d'entre eux avait apporté de la cocaïne et qu'ils avaient consommé tous ensemble », explique la marque d'Aperli.

Le Covid comme détracteur de la consommation ?

Le cannabis reste néanmoins le stupéfiant le plus dépisté, avec un taux moyen de 1,8 % mais une hausse de la consommation plus faible : 1,3 fois plus de professionnels positifs en 2025 qu'en 2013.

Autre constat de l'étude, une importante augmentation de la consommation en 2022, après la période Covid : *« En calculant les consommations moyennes entre les périodes de 2017 à 2021 et de 2022 à 2025, nous observons que les consommations d'alcool ont augmenté de 43 % et celles de stupéfiants de 52 % ».* Pour conclure, IThylo précise que la tendance haussière entre 2017 et 2025 vaut autant pour l'alcool que les stupéfiants : +89 % pour les consommations d'alcool, +107 % pour celles de stupéfiants.

76actu

Rafales, grêle... De violents orages vont frapper la Seine-Maritime, le département en vigilance orange

Un violent orage est attendu ce vendredi 13 juin 2025 en Seine-Maritime. Le département a été placé en vigilance orange par Météo France.

La Seine-Maritime a été placé en vigilance orange orage par Météo France pour la journée du 13 juin 2025. (©Illustration/Julien Damboise/actu Lyon)
Par **Adrien Filoche** Publié le 13 juin 2025 à 6h51

Un **épisode orageux** soutenu va toucher la Seine-Maritime ce vendredi 13 juin 2025. Météo France a placé le département en **vigilance orange** dans son bulletin de suivi publié dans la matinée à 6h02.

Rafales jusqu'à 120 km/h, grêle, etc.

En début de journée, les orages frapperont les Pays de la Loire et la Bretagne, avant de circuler jusqu'en Normandie à partir de l'après-midi. L'ensemble de la Normandie est d'ailleurs sous le coup de cette vigilance orange. En Seine-Maritime, le plus fort de l'évènement est pour le moment prévu dans la soirée, après 18 heures.

Au cours de cet évènement, Météo France prévoit :

- de **puissantes rafales pouvant atteindre les 100 km/h**, jusqu'à 120 km/h localement ;
- des **cumuls de pluie importants**, entre 20 et 30 mm en peu de temps et atteindre localement les 40 à 50 mm ;
- **de la grêle** de taille moyenne à localement grosse ;
- une **activité électrique importante.**

De son côté, la préfecture de la Seine-Maritime recommande de « prendre les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent », « d'éviter les promenades en forêts et les sorties en montagne », de « signaler sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins », et en cas de pluies intenses, « de ne descendre en aucun cas dans les sous-sols ».

La Gazette des communes

Un label pour les communes engagées contre le cancer

Publié le 12/06/2025 • Par Géraldine Langlois • dans : A la Une santé social, Actu expert santé social, France

Pour la ville de Colmar (Haut-Rhin) qui œuvre déjà beaucoup pour la prévention, ce label serait une fierté. F. Godard/Andia.fr

La Ligue contre le cancer vient de lancer le label « Ma ville se ligue » pour valoriser les communes qui s'engagent dans la lutte contre les facteurs de risque des cancers. Le développement de la prévention pourrait éviter 40% de ces maladies.

Valoriser les actions menées en faveur de populations vulnérables comme les aînés ou les bébés, ou pour la santé en général, encourage souvent des dynamiques vertueuses et une émulation au sein des collectivités. C'est sur ce principe que se base la Ligue contre le cancer, en créant le label « Ma ville se ligue ».

En matière de prévention et de promotion de la santé, auxquelles la Ligue veut donner un coup d'accélérateur, « la part de ce que font les collectivités est sous-évaluée », remarque Emmanuel Ricard, porte-parole de l'association. « Certains maires disent que ce n'est pas la compétence des communes, mais nous sommes convaincus, et la période du Covid l'a démontré, que du fait de leur compétence générale, ce que font les communes a un vrai impact sur la santé. C'est un impensé et ce n'est pas assez mis en avant. »

Le label vise à y remédier en encourageant les villes à développer des politiques favorables à la prévention des cancers, dans des domaines aussi variés que la qualité de l'air, l'alimentation collective, l'activité physique, l'hygiène de vie, etc.

Trente actions possibles

Les villes ou les villages intéressés peuvent se rapprocher du comité de la Ligue de leur département afin d'entamer les démarches et de préparer leur convention d'engagement. « On se penche sur ce que la ville fait déjà et sur ce qu'elle veut développer », indique Emmanuel Ricard. L'association propose une série de trente actions, qui peuvent être retenues comme objectifs.

Quatre catégories de levier sont distinguées. Il est possible de miser sur la sensibilisation et la formation des élus et des agents, mais aussi des habitants, via le relais, par exemple, des campagnes de communication nationales.

Le second axe concerne la prévention, par exemple par l'organisation d'actions de dépistage et de bilans de santé, ou en facilitant l'accès aux ressources locales de santé. Le troisième concerne l'aménagement et l'urbanisme et vise à favoriser, entre autres, la création de zones d'ombre dans l'espace public ou de rues scolaires, les mobilités douces, ou la pratique d'activités physiques.

Le plaidoyer et la réglementation constituent le dernier axe et peuvent conduire à la création d'espaces sans tabac ni vapotage, ou de zones sans publicité pour des produits néfastes à la santé notamment.

Les comités départementaux de la Ligue accompagnent les communes dans la réalisation de leur diagnostic puis, lorsque la convention d'engagement est signée, dans la mise en œuvre des objectifs, selon les besoins et les moyens de la collectivité. Ils peuvent intervenir aussi pour présenter la démarche aux élus.

Au fur et à mesure de l'avancement des projets, durant deux ans, les communes engagées dans le parcours de labellisation présentent des justificatifs à leur comité départemental. « Il ne s'agit pas d'un processus administratif lourd », précise Emmanuel Ricard. Les communes doivent présenter la décision de mettre en place le projet, ainsi que des documents sur leur réalisation, ce qu'elles produisent déjà la plupart du temps.

Après un dernier bilan, les dossiers passent devant un comité national de labellisation, composé de représentants d'usagers et de partenaires de la Ligue, comme l'Institut national du cancer – le premier aura lieu le 1er juillet.

Un, deux, trois ou quatre rubans

Selon le nombre d'actions réalisées (trois, six, neuf ou douze), les communes labellisées se verront décerner un, deux, trois ou quatre rubans. Plusieurs villes sont déjà engagées, comme Brest, Paris, Quimper, Reims, Saint-Etienne, Strasbourg ou encore Colmar. Cette dernière, déjà partenaire de la Ligue contre le cancer, signera sa convention d'engagement le 18 juin.

« Nous cochons déjà beaucoup de "cases" », remarque Nathalie Prunier, adjointe chargée de la santé. Colmar a instauré par exemple plusieurs espaces publics sans tabac devant les écoles et, ailleurs, elle relaie les campagnes de prévention nationale sur ses affichages publics, permet aux agents de participer à des opérations de dépistage ou de bilans de santé sur leur temps de travail…

« Le dossier de candidature est conséquent », remarque l'élue. « Sur les aménagements cyclables, par exemple, les critères sont très pointus : pour obtenir quatre rubans il faut un certain nombre de kilomètres de voies cyclables et d'arceaux par mètre carré et par habitant. »

Le processus comprend cinq réunions de trois heures avec le comité départemental de la Ligue. « Pour notre ville qui œuvre déjà beaucoup pour la prévention », remarque Nathalie Prunier, « ce label serait une fierté. »

76actu

INFO 76ACTU. Qui sera le prochain gestionnaire du réseau Astuce à Rouen ? Un favori se dessine avant le vote

Les transports publics vont-ils changer de main dans l'agglo de Rouen (Seine-Maritime) ? Le prochain délégataire doit être officialisé ce 30 juin. Mais un favori se détache.

Cet article est réservé aux abonnés

Qui sera le nouvel exploitant des bus de la métropole de Rouen (Seine-Maritime) ? Réponse officielle le 30 juin 2025. (©TR/76actu)

Par **Thomas Rideau** Publié le 12 juin 2025 à 21h00

Les **transports publics de l'agglo** de Rouen (Seine-Maritime) est un grand feuilleton avec de nombreux acteurs et aux sujets très divers. Le dernier épisode qui intéresse les passagers des bus du réseau Astuce est le renouvellement de la délégation de service public. Cette dernière doit en effet être renouvelée. Est-ce que **Transdev**, l'historique délégataire, anciennement appelé TCAR, va être renouvelé ou les deux autres concurrents, **Keolis** et **RATP Dev**, ont remporté le marché ? Depuis ce jeudi 12 juin 2025, nous savons désormais qui a de fortes chances de décrocher la timbale des transports en commun rouennais.

Une délégation qui englobe l'urbain rouennais, mais pas que

D'après nos informations, que nous tenons de sources professionnelles et institutionnelles, c'est bien le déjà présent **Transdev** qui doit continuer l'exploitation du réseau **Astuce**. Dans les faits, les évaluations sont terminées et la proposition de Transdev a donc été jugée la plus satisfaisante parmi les candidats.

Mais ce n'est pas tout à fait terminé. En effet, les élus de la Métropole vont devoir se prononcer lors du conseil métropolitain du 30 juin prochain et voter en faveur de ce prestataire. Même si le suspens est réduit, **Transdev** doit donc encore passer cet obstacle électoral. Mais, d'après nos interlocuteurs, **le plus dur est fait** pour le gestionnaire actuel. Du côté de la Métropole, officiellement, on se cantonne à déclarer que « la procédure est en cours ».

« Les réactions sont partagées au sein des services »

Parmi les employés de Transdev, la nouvelle s'est répandue comme une traînée de poudre durant la journée du jeudi 12 juin. « **Les réactions sont partagées** au sein des services. On

devine qu'on ne touchera pas à nos conditions de travail, mais on craint que notre quotidien soit le même que celui de ces dernières années », nous précise une source chez Transdev. Un quotidien que *76actu avait révélé* ces derniers mois en citant les problèmes matériels de bus qui « tombent en lambeaux » auquel étaient confrontés les employés de Transdev.

À noter que cette nouvelle délégation englobe donc tout l'urbain de Rouen, le réseau à la demande Fil'or et le scolaire sur le secteur Seine-Austreberthe. Enfin, notons que cette délégation de service public va s'étendre sur **neuf ans** à partir de janvier 2026. De quoi renforcer définitivement les liens entre la capitale normande et Transdev, déjà présent depuis 30 ans.

Le Monde

Face à l'urgence climatique, les maires mobilisés s'inquiètent du manque de soutien de l'Etat

Réunis à Saint-Rémy-de-Provence pour leurs assises les 12 et 13 juin, les édiles de l'Association des petites villes de France préviennent : ce n'est pas le moment de brider les investissements locaux en faveur du climat.

Par Benoît Floc'h

Publié hier à 05h30, modifié hier à 12h13

Lors des inondations à Trèbes (Aude), le 15 octobre 2018. SYLVAIN THOMAS/AFP

Pour Eric Ménassi, maire de Trèbes, dans l'Aude, il y a un avant et un après 2018. En octobre de cette année-là, son département est frappé par des inondations catastrophiques. Bilan : quinze morts, dont six à Trèbes. Jusqu'alors, Eric Ménassi concevait le développement de sa commune *« par le prisme de la croissance démographique, pourvoyeuse de ressources financières supplémentaires »*. Et *« je n'en suis pas très fier »*, reconnaît-il. A partir de 2018, l'élu socialiste change de paradigme : la priorité sera dorénavant donnée à l'aménagement du territoire afin qu'il soit moins vulnérable et plus résilient. *« Les cours d'eau, c'est une richesse patrimoniale, mais cela peut aussi être meurtrier*, estime-t-il. *Il n'est donc pas grave que ma commune compte 6 500 habitants, et non 7 000. Ce qui est important, c'est qu'on soit à l'abri de tout ça. »*

Jeudi 12 juin, Eric Ménassi sera à Saint-Rémy-de-Provence (Bouches-du-Rhône) pour les assises de l'Association des petites villes de France (APVF), qui fédère les communes de 2 500 à 25 000 habitants. Parmi les thèmes des deux jours de rencontre, « l'urgence climatique ». *« Indispensable »*, pense Christophe Bouillon, président de l'APFV et maire divers gauche de Barentin (Seine-Maritime), car *« les maires ont conscience que la dette verte s'amplifie et qu'elle n'est pas remboursable ».*

L'édile de Trèbes, qui est invité à prendre la parole devant ses homologues, estime, lui, que la prise de conscience peut encore progresser. Et les maires victimes des catastrophes *« ont la responsabilité de sensibiliser »*, assure-t-il. *« On nous écoute, car on transmet une réalité que nous avons vécue. »* Dans sa commune, plus de cinquante maisons, situées trop près du cours de l'Aude, ont été rasées. Il a, en outre, été décidé que les cours d'eau seraient *« reprofilés »* : terminées les rives en pierre et en béton pour évacuer l'eau le plus vite

possible. *« On va leur redonner toute leur place »*, développe M. Ménassi, en élargissant leur lit.

« Une course contre la montre »

« Il y a très peu de communes qui peuvent dire : "Le réchauffement climatique, ce n'est pas mon affaire" », considère le climatologue Jean Jouzel, lui aussi présent aux assises. Car si l'Etat est compétent pour signer des accords internationaux et mettre en musique la planification, *« la réalité du dérèglement climatique se vit dans les territoires*, poursuit le scientifique*. Il n'y a pas un maire qui n'ait des décisions à prendre pour éviter des catastrophes. »*

Le président divers droite de la métropole de Toulouse, Jean-Luc Moudenc, a innové en 2024 en faisant payer l'eau potable plus cher en été qu'en hiver. Résultat : 800 000 mètres cubes d'eau potable économisés en 2024, selon M. Moudenc. Le maire de Boussy-Saint-Antoine, dans l'Essonne, a déjà pris les décisions qui s'imposaient sur sa commune, traversée par l'Yerres et alors qu'un quartier entier a été construit dans les années 1960 et 1970 dans une zone inondable. *« En vingt-cinq ans, mon prédécesseur n'a pas connu une crue*, relève Romain Colas*. Depuis huit ans, on a eu trois inondations qui ont transformé les immeubles en îles, sans courant ni chauffage… »* Il a donc été décidé d'aménager des terres agricoles, à 30 kilomètres en amont, de sorte qu'elles puissent absorber 750 000 mètres cubes d'eau le moment venu, épargnant la commune de M. Colas, au moins en partie.

Le projet prendra neuf ans, du début à la mise en service, se désole le maire divers gauche. *« On est dans une course contre la montre*, rappelle-t-il*. Il faudrait que les délais d'instruction des dossiers et des autorisations soient bien plus courts. Pour les Jeux olympiques, le gouvernement a fait voter un texte pour accélérer les procédures. Pourquoi on ne ferait pas la même chose pour éviter des drames ? Je ne comprends pas. »*

« Manque de cohérence des politiques nationales »

Ces derniers temps, le gouvernement et le Parlement envoient, au contraire, des *« signaux plus qu'inquiétants »*, regrette Guillaume Coutey, maire socialiste de Malaunay (Seine-Maritime) engagé depuis longtemps dans la lutte contre le changement climatique. *« La dissolution a généré beaucoup d'instabilité sur ces enjeux »*, déplore M. Coutey en dénonçant *« le manque de cohérence des politiques nationales »* sur le long terme.

Le vote par les députés, fin mai, d'un article supprimant les zones à faible émission (ZFE), qui doivent permettre de lutter contre la pollution de l'air, est dans toutes les têtes. Comme le détricotage de l'objectif « zéro artificialisation nette » (qui prévoit qu'en 2050 chaque hectare construit devra être compensé par son équivalent rendu à la nature).

Mais il y a également la suspension de MaPrimeRénov' : *« Ça pose question quand même*, s'inquiète Jean Jouzel*. Il y a de 600 000 à 700 000 logements à rénover par an d'ici à 2050 et on n'a pas les moyens de le faire… »* Certes, *« cela concerne les particuliers*, reconnaît M. Coutey*. Mais les collectivités se sont fixé des objectifs en matière de transition*

écologique, notamment en matière de logement. Si on casse la dynamique de baisse de la consommation d'énergie, ce n'est plus tenable. »

Le gouvernement, aux abois sur le plan budgétaire, cherche des économies partout. Le fonds vert, destiné à financer les investissements écologiques des collectivités locales, est passé de 2,5 milliards d'euros en 2024 à 1,15 milliard en 2025. Or *« il faut préserver la capacité d'investissement des collectivités, sans quoi les objectifs de la transition écologique ne pourront pas être tenus »*, alerte François Thomazeau, directeur de programme à l'Institut de l'économie pour le climat. *« Les collectivités font de plus en plus et de mieux en mieux »*, souligne-t-il : entre 2017 et 2022, les investissements qu'elles ont consacrés au climat, qu'il s'agisse de créer des pistes cyclables, des transports en commun ou des réseaux de chaleur, ont progressé de 44 %. En 2022, elles ont mobilisé 8 milliards d'euros. Et il faudra monter à 19 milliards par an d'ici à 2030, prévient M. Thomazeau, qui craint des décisions nationales qui enraieraient la dynamique. *« La dette de l'Etat ne fait pas de victimes, la dette verte, oui »*, estime Christophe Bouillon.